

Commune de AISEAU-PRESLES	Code INS Budget de l'exercice:	52074 2015
----------------------------------	--	-----------------------------

Modèle officiel généré par l'application eComptes © SPW.DGO5.

Rapport de la Commission Budgétaire

Application de l'art.12 du R.G.C.C.



Commune de : AISEAU-PRESLES	Tableau calculé sur les données suivantes:
Adresse de l'administration: Rue Président John Kennedy 150 6250 AISEAU-PRESLES	Dernier compte arrêté, exercice: 2013
Adresse du site internet: www.aiseau-presles.be	Budget initial de l'exercice: 2015
	Service Ordinaire, modification budgétaire no: 0
	Service Extraordinaire, modification budgétaire no: 0

Personnes de contact dans les services:

Directeur Général f.f.:	Xavier LEFEVRE
Tél:	071/260.602
Fax:	071/260.609
Email:	x.lefevre@aiseau-presles.be
Directeur Financier:	Nathalie COELST
Tél:	071/260.632
Fax:	071/260.629
Email:	n.coelst@aiseau-presles.be
	Denise MAINJOT
	071/260.636
	071/260.629
	d.mainjot@aiseau-presles.be

Membres de la Commission budgétaire:

Noms	Titres
Nathalie COELST	Directrice Financière
Xavier LEFEVRE	Directeur Général f.f.
Dominique GRENIER	Echevin des Finances

Tableau de synthèse du service ordinaire, (classification économique)

Exercice budgétaire:	2015
Année du dernier compte arrêté:	2013
Modification no:	0

DEPENSES ORDINAIRES											
Résultats des comptes d'exercice											
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Budget initial N-1 2014	Budget initial 2015	Budget apres derniere M.B. 2015		
Personnel (*)	4.207.619,42	4.423.166,42	4.530.365,05	4.616.473,49	4.812.661,91	4.861.529,89	4.834.289,83	5.039.896,18	-		
Fonctionnement	1.161.999,81	1.194.018,82	1.201.458,43	1.198.243,89	1.221.105,24	1.292.015,09	1.422.276,98	1.572.873,46	-		
Transferts	3.729.137,29	3.790.025,53	4.199.997,75	4.324.861,10	4.631.429,41	4.811.184,06	4.815.209,63	5.115.268,92	-		
Dette	1.645.307,00	1.555.718,70	1.658.517,01	1.747.603,96	1.586.664,14	1.567.125,27	1.716.031,14	1.614.536,12	-		
Prélèvements	-	166.506,94	16.483,73	17.303,75	-	-	-	-	-		
Total (exercice propre)	10.744.063,52	11.129.438,41	11.606.821,97	11.904.486,19	12.253.860,70	12.491.848,31	12.787.807,58	13.342.574,68	-		
Exercices antérieurs	673.018,65	521.932,02	792.450,59	716.384,98	566.661,72	423.349,89	85.720,27	266.027,31	-		
Prélèvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Total Général	11.417.082,17	11.651.370,43	12.399.272,56	12.620.871,17	12.840.522,42	12.915.198,00	12.873.527,85	13.607.601,99	-		

(*) : hors dépenses et recettes enseignants payés par la communauté française sans intervention de la commune

RECETTES ORDINAIRES											
Résultats des comptes d'exercice											
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Budget initial N-1 2014	Budget initial 2015	Budget apres derniere M.B. 2015		
Prestation	313.687,69	332.767,78	390.060,76	393.001,36	394.885,17	411.367,69	717.274,95	874.630,86	-		
Transferts (*)	10.318.596,96	11.075.994,76	10.751.303,12	10.759.821,66	11.028.945,83	11.621.199,00	11.594.519,16	12.628.929,22	-		
Dette	537.010,32	305.635,33	490.536,10	378.830,88	337.602,22	345.801,22	284.864,47	268.202,81	-		
Prélèvements	68.000,00	63.125,82	-	131.666,68	100.000,00	37.464,17	50.294,42	-	-		
Total (exercice propre)	11.237.294,97	11.777.523,69	11.632.499,98	11.663.320,58	11.861.433,22	12.415.822,08	12.546.959,00	13.771.812,89	-		
Exercices antérieurs	1.645.964,93	2.157.360,91	3.120.820,50	3.271.075,63	3.119.046,23	2.996.584,90	1.771.652,54	1.504.641,65	-		
Prélèvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Total Général	12.883.259,90	13.934.884,60	14.753.320,48	14.934.396,21	14.980.479,45	15.412.406,98	14.358.605,54	15.276.454,54	-		

Evolution des résultats
Exercice propre
Global

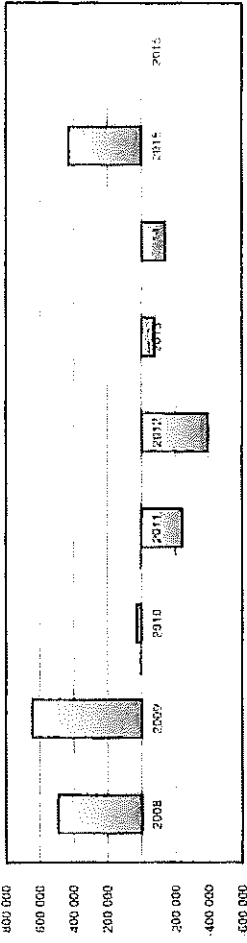
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Exercice propre	493.231	648.085	25.678	241.166	392.427	76.026	140.855	429.238
Global	1.466.178	2.263.514	2.354.048	2.313.525	2.139.957	2.497.209	1.465.078	1.668.853

Calcul des écarts

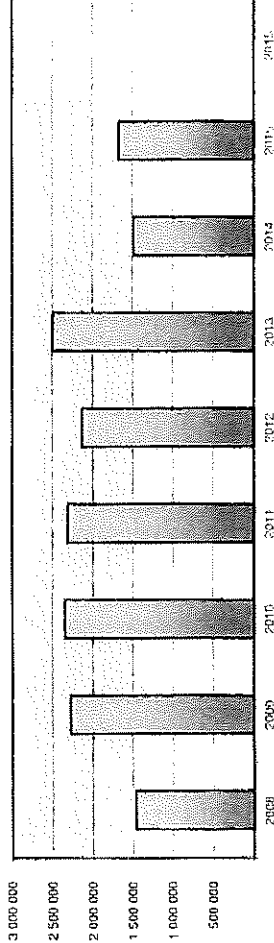
Depenses ordinaires

	Budget initial / Budget initial N-3	Dem.MB / Budget initial	Budget initial / dernier compte	Dem.MB / dernier compte
Personnel(*)	205.606,35	-	158.372,29	-
Fonctionnement	150.596,48	-	340.858,37	-
Transferts	300.059,29	-	304.084,86	-
Dette	101.495,02	-	47.410,85	-
Prélèvements	-	-	-	-
Total (Exercice propre)	554.757,10	-	850.726,37	-
Exercices antérieurs	179.307,04	-	158.322,38	-
Prélèvements	-	-	-	-
Total générale	734.074,14	-	692.403,99	-

Résultat de l'exercice propre



Résultat global



Recettes ordinaires

	Budget initial / Budget initial N-1	Dem.MB / Budget initial	Budget initial / dernier compte	Dem.MB / dernier compte
Prestation	157.405,91	-	463.323,17	-
Transferts(*)	1.034.410,06	-	1.007.730,22	-
Dette	16.561,66	-	77.598,41	-
Prélèvements	50.294,42	-	37.464,17	-
Total (Exercice propre)	1.124.859,89	-	1.355.990,81	-
Exercices antérieurs	207.010,89	-	1.491.943,25	-
Prélèvements	-	-	-	-
Total générale	917.849,00	-	135.952,44	-

Justification succincte des principaux facteurs d'écart (par rapport au budget initial N-1)

Dépenses ordinaires

	<p>Dans toutes les fonctions, le crédit budgétaire au code économique 11302 relatif aux cotisations patronales des contractuels subventionnés est en augmentation. Cela découle des mesures adoptées dans le cadre de la régionalisation des compétences relatives aux réductions des cotisations patronales. Les cotisations patronales doivent désormais être calculées pour ces travailleurs et une réduction doit être demandée trimestriellement. En parallèle, afin de garantir la neutralité budgétaire, un article de recette avec un code économique 46502 a été ajouté à chaque fonction concernée. Au 421, les crédits ont été prévus pour l'engagement de deux ouvriers qualifiés (électricien/maçon). Les modifications au 760 découlent des glissements de personnel opérés (voir note d'embauche du 25/11/2014 dans les annexes). Fin du contrat de Mme Meloni occupée dans le cadre de l'égalité des chances et fin du contrat de Melle Stampart à la fin du mois d'avril. Afin de redynamiser les actions dans le cadre du plan de cohésion sociale, proposition d'engagements de deux PTP.</p>
Personnel	<p>En la matière, des modifications interviennent à la suite de la mise en activité de l'unité de biométhanisation (réduction voir suppression de certains crédits aux fonctions 104 et 421, par contre création ou majoration de poste à la fonction 87906 dédiée à la biométhanisation). La méthode de travail s'est basée sur une moyenne opérée en fonction des crédits engagés au compte 2013 et des crédits utilisés en 2014. Pour les consommations de gaz et d'électricité, Orès nous a communiqué des montants. A la fonction 801 'projet sacs à lire', la subvention couvre totalement les dépenses.</p>
Fonctionnement	<p>Majoration de 62 217€ du subside octroyé à la RCA conformément au projet de budget présenté au conseil du 6 octobre 2014. En l'absence d'un projet de budget à la zone de police, application de l'indexation de 1,5% sur base de la circulaire budgétaire. Pour la zone de secours, vu l'absence d'accord sur la répartition des dotations, le crédit 2015 est basé sur celui de 2014. Majoration importante de la contribution demandée par la Fabrique d'église St Martin motivée par des augmentations de prix de fournitures et l'indexation des contrats d'entretien, d'assurances. La majoration au CPAS s'explique par les répercussions des mesures relatives aux exclusions du chômage et donc l'augmentation des RIS.</p>
Transferts	
Dettes	<p>Par rapport à 2014, une diminution de la dette est enregistrée découlant d'une dernière tranche pour un total de 58 808,64€, du report de l'emprunt relatif à l'école de Roselles et du recours en 2014 à des prélèvements sur FR.</p>

Recettes ordinaires

	<p>Les recettes de prestations subissent peu de modifications à l'exception de celles générées par la biométhanisation.</p>
Prestation	<p>Impact de l'augmentation de notre taux IPP dans le fonds des communes (112.334,60€), le rendement des taxes de 2015 est calqué sur celui de 2014. La progression la plus importante concerne la taxe additionnelle à l'IPP avec une progression de 1.104.487,34€, cela résulte du fait que les enrôlements réalisés en novembre et en décembre 2014 engendreront des recettes en janvier et février 2015 et des versements en février et mars 2015. La recette provenant de la taxe à l'additionnel sur les automobiles est identique au crédit 2014 par manque d'éléments. Il faut également tenir compte des inscriptions relatives aux réductions groupe cible pour les agents contractuels subventionnés aux différentes fonctions. Le point APE a été diminué de 1,5%.</p>
Transferts(*)	
Dettes	<p>Vu l'absence de certaines provisions, le dernier montant reçu a été prévu, ex: redevance brute.</p>

Tableau de synthèse du service extraordinaire (classification économique)

Exercice budgétaire:	2015
Année du dernier compte arrêté:	2013

Exercice budgétaire:	2015
Année du dernier compte arrêté:	2013

Modification no.	0
------------------	---

DEPENSES EXTRAORDINAIRES											
Résultats des comptes d'exercice											
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Budget initial N-1 2014	Budget initial 2015	Budget après dernière M.B. 2015		
Transferts	37.879,73	-	40.261,00	167.491,81	-	16.434,26	406.740,00	490.301,05	-		
Investissements	1.376.414,69	2.434.953,57	677.047,25	4.448.498,77	1.474.336,65	1.046.618,49	705.300,00	5.294.200,00	-		
Dette	72.636,03	1.698,10	1.698,00	447.487,91	1.701,71	1.698,00	6.077,30	6.077,30	-		
Prélèvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Total (exercice propre)	1.486.930,45	2.436.651,67	719.006,25	5.063.478,49	1.476.036,36	1.064.750,75	1.118.117,30	5.790.578,35	-		
Exercices antérieurs	2.193.421,71	3.213.191,16	3.632.171,00	2.419.233,07	5.240.832,12	4.314.195,48	116.172,00	2.500,00	-		
Prélèvements	193.982,15	260.312,28	417.272,64	530.034,46	150.804,44	88.486,14	60.128,99	268.088,75	-		
Total général	3.874.334,31	5.910.155,11	4.768.449,89	8.012.746,02	6.867.674,92	5.467.432,37	1.294.418,29	6.061.167,10	-		

RECETTES EXTRAORDINAIRES											
Résultats des comptes d'exercice											
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Budget initial N-1 2014	Budget initial 2015	Budget après dernière M.B. 2015		
Transferts	626.284,85	551.251,10	268.971,62	3.069.781,38	394.259,25	254.935,84	305.000,00	3.821.200,00	-		
Investissements	188.407,05	-	130.000,00	496.756,00	67.085,00	-	-	268.088,75	-		
Dette	362.662,39	378.120,00	51.000,00	460.454,81	714.744,97	-	350.000,00	1.256.000,00	-		
Prélèvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Total (exercice propre)	1.177.334,29	929.371,10	449.971,62	4.026.992,19	1.176.089,22	254.935,84	655.000,00	5.345.288,75	-		
Exercices antérieurs	5.531.514,84	6.482.297,72	6.145.730,44	4.443.869,69	6.630.936,34	6.436.752,52	2.294.637,24	2.094.230,52	-		
Prélèvements	22.501,93	260.312,28	418.404,96	742.805,32	119.439,01	311.148,06	56.377,30	512.577,30	-		
Total général	6.731.351,06	7.671.981,10	7.014.107,02	9.213.667,20	7.926.466,57	7.002.836,42	3.006.014,54	7.952.096,57	-		

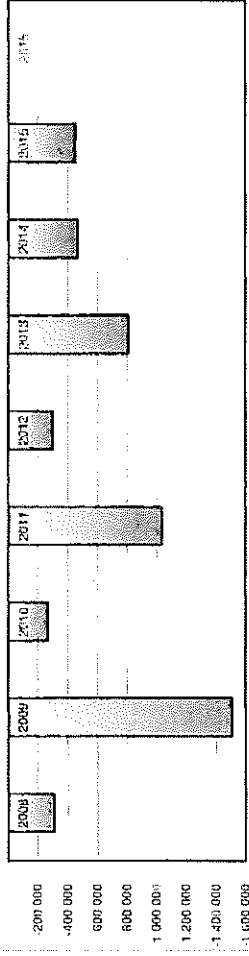
Evolution des résultats											
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Budget initial N-1 2014	Budget initial 2015	Budget après dernière M.B. 2015		
Exercice propre	309.596	1.507.281	269.035	1.036.486	299.949	809.815	463.117	445.290	-		
Global	2.857.017	1.761.826	2.245.657	1.200.921	1.058.792	1.535.404	1.711.596	1.890.929	-		

Calcul des écarts

Depenses extraordinaires

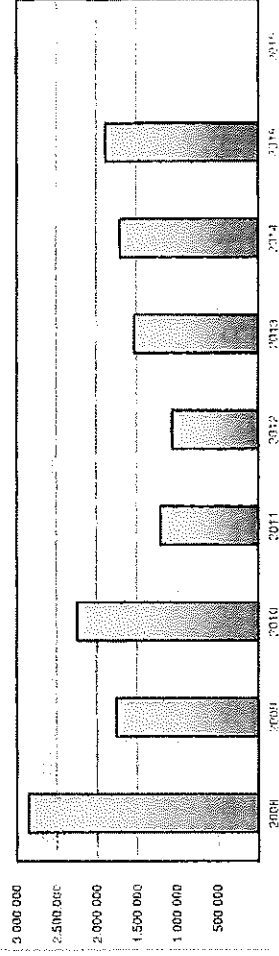
	Budget initial / Budget initial N-1	Dern.MB / Budget initial	Budget initial / dernier compte	Dern.MB / dernier compte
Transferts	83.561,05	-	473.866,79	-
Investissements	4.588.900,00	-	4.247.581,51	-
Dette	-	-	4.379,30	-
Prélèvements	-	-	-	-
Total (exercice propre)	4.672.461,05	-	4.725.827,60	-
Exercices antérieurs	113.672,00	-	4.311.895,48	-
Prélèvements	207.959,76	-	179.602,61	-
Total général	4.766.748,81	-	593.734,73	-

Résultats des Exercices propres



Résultat global

	Budget initial / Budget initial N-1	Dern.MB / Budget initial	Budget initial / dernier compte	Dern.MB / dernier compte
Transferts	3.516.200,00	-	3.566.264,16	-
Investissements	268.088,75	-	268.088,75	-
Dette	906.000,00	-	1.256.000,00	-
Prélèvements	-	-	-	-
Total (exercice propre)	4.690.288,75	-	5.090.352,91	-
Exercices antérieurs	200.406,72	-	4.342.522,00	-
Prélèvements	456.200,00	-	201.429,24	-
Total général	4.946.082,03	-	949.260,15	-



Justification succincte des principaux facteurs d'écart (par rapport au budget initial N-1)

Dépenses extraordinaires

Transferts	Plusieurs non-valeurs sont prévues pour la correction de différents subsides. Il s'agit de dossiers entrant dans le mécanisme de financement alternatif Sowafinal. Des droits constatés ont été enregistrés sur base des promesses fermes de subvention alors que ces subventions sont versées sous forme d'emprunts des autorités subventionnantes, l'article budgétaire diffère.
Investissements	Les dossiers non engagés en 2014, repris en 2015 ont été annulés via le tableau des adaptations. Dans le tableau ci-dessus, cela donne l'impression que les investissements en 2015 sont beaucoup plus importants qu'en 2014 or on reprend une partie de ces projets.
Dette	Ces dépenses concernent les participations SPGE
Prelevements	

Recettes extraordinaires

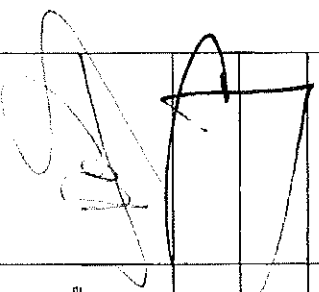
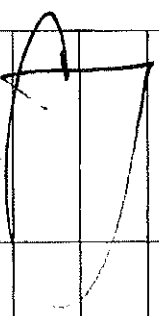
Transferts	Le code fonctionnel présentant le chiffre le plus important concerne les dossiers bénéficiant de subvention dans le cadre du Plan Marshall 2. Vert (dossiers Emillene Paire Bruyere et Puit St Henry)
Investissements	Les recettes de vente concernent le site de Menony et le bâtiment de Radio Colombia. Ces recettes sont ensuite affectées dans un fonds de réserve extraordinaire en vue d'autofinancer des projets futurs.
Dette	
Prelevements	

Avis de légalité:

Sauf erreur, ou omission involontaire, les signataires du présent rapport estiment que le projet budgétaire qui leur a été soumis, respecte les dispositions budgétaires et comptables des lois, décrets, et règlements;

Les recommandations de la circulaire budgétaire, dont chaque participant a pu prendre connaissance, ont été suivies: oui
Dans la négative, en indiquer la raison ci-après;

Avis individuels des participants

Noms:	Remarques et avis individuels:	Signatures
<p>Nathalie COLLISI, Directrice financière</p>	<p>La confection de ce budget m'est apparue plus difficile cette année pour toute une série de raisons : la multiplication des annexes à fournir avec des outils non adaptés et des explications absentes; l'information tardive émanant du SPF Finances (14/11), de la Région pour le fonds des communes (19/11), pour les actions prioritaires pour l'Avenir Wallon (28/11), des réunions budgétaires quasiment inexistantes. La seule avancée concerne la réflexion relative au personnel avec un nouveau programme et une vue réaliste des delis de demain</p> <p>Le principal étant le départ dans un avenir plus ou moins proche d'un nombre important d'agents avec peu de moyens financiers pour y faire face. Les chiffres relatifs au personnel seront amenés à évoluer en fonction des épreuves qui se tiendront en vue de la désignation d'un brigadier et d'un contremaître, du rythme auquel on va pouvoir aux différents renforts se trouvant dans la note d'embauche et d'éventuelles nominations. Les prévisions relatives au personnel pourraient encore être plus alignées mais pas en les obtenant fin novembre pour un budget à voter en décembre</p> <p>Les dépenses de fonctionnement sont basées sur des moyennes sur base de factures, de contrats avec les aieas du marché pour les dépenses relatives aux énergies. Les chiffres relatifs à la biométhanisation tant en dépenses qu'en recettes sont plus délicats dans le sens où nous manquons de recul</p> <p>Deux incertitudes en matière de dépenses de transfert me semblent importantes à souligner : 1) la dotation à la zone de police car le budget est en cours d'élaboration et que l'on combat les delis à relever par les ZP ; la hausse des taux de cotisations de pensions, l'allongement du temps de carrière avec des personnes à payer plus longtemps à fonds d'échelle, la diminution de 2% des dotations fédérales et 2) le financement des zones de secours ; il y aura un chevauchement entre la liquidation des redevances dues et la participation à la dotation de la zone, ce qui implique des discussions tant au niveau des inscriptions budgétaires que de la trésorerie. Le premier chiffre, en ma possession concernant la dotation, était de 604 389 71€, Si le report de l'accord sur la répartition des dotations est bienvenu pour d'aucuns, cela ne fait que reporter le problème sur une prochaine modification budgétaire avec alors, sans modification du chiffre de 604 389 71€, une diminution de notre boni au propre de 138 769 24€ soit un nouveau résultat de 298 073 54€</p> <p>Sur le plan des recettes, il n'y a pas de nouvelles taxes ni de nouvelles redevances</p> <p>Au niveau des dépenses de dette, je souhaite tirer une fois encore la sonnette d'alarme sur la stabilité de la dette. Nous ne parvenons pas à atteindre un équilibre. La mise hors baille de projet ne solutionne pas ce problème. Au contraire, avant de pouvoir recoller le fruit des économies d'énergie pour les investissements dits productifs, nous devons supporter en plus la charge d'emprunt. Sans institution, la baïse est restée une baïse annuelle</p> <p>Le dossier relatif au Fonds régional pour les investissements communaux 2013-2016 m'interpelle également car sur la subvention de 537.654€, on utilise 472 000€ pour la rue du Centre ce qui laisse un solde de 65 654€ pour la rue Wautiers en 2016. Cela laisse pressager de nouveau un recours à l'emprunt</p> <p>Je reviens sur l'utilité de compléter le tableau relatif aux investissements pour les années ultérieures : (liste arrêtée de projets en ne tenant pas compte uniquement de dossiers tels que les SAR ou les voiries mais également le remplacement de matériel ou véhiculaire et les dépenses de fonctionnement liées aux investissements. Je pense que nous devrions davantage accorder d'importance aux nombreuses annexes demandées, mais cela impose que le budget soit arrêté plus tôt</p>	
<p>Xavier LEFÈVRE, Directeur général.II.</p>	<p>Je me réfère à l'avis de Madame la Directrice financière</p>	
<p>Dominique GRENIER, Echevin des Finances</p>		

Date du rapport

RAPPORT SUR LE BUDGET 2015

Pour rappel, le budget communal traduit en chiffre les intentions politiques que la majorité se propose de réaliser durant l'année 2015. Les montants prévus aux différents postes budgétaires par le collège communal représentent le crédit maximum autorisé pour tel ou tel poste.

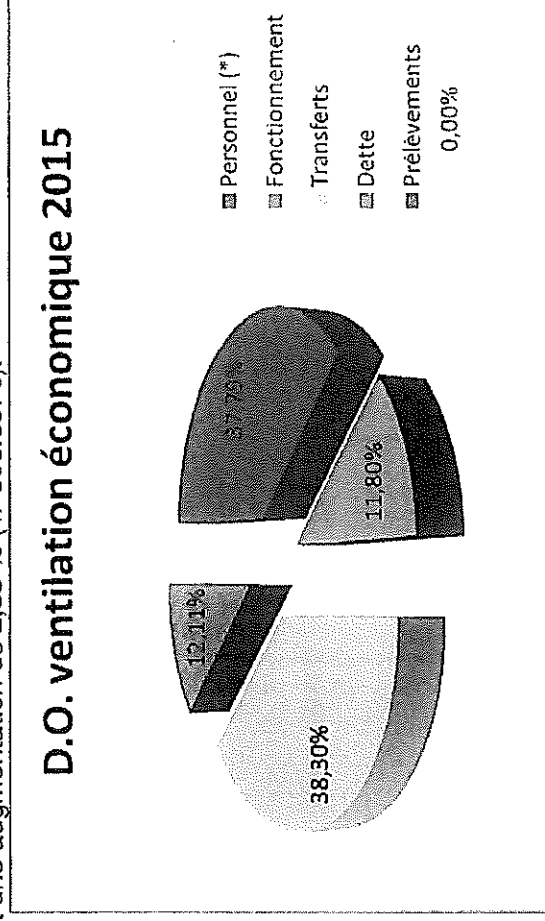
Il y a lieu de retenir prioritairement :

AU SERVICE ORDINAIRE

Le budget 2015 présente un boni de 1.676.457€. Ce boni se compose d'une part du boni des exercices antérieurs pour un montant de 1.239.615€ (1.504.642€-265.027€) et d'autre part d'un boni de 436.843€ à l'exercice propre.

Pour les dépenses ordinaires. (les dépenses courantes de la commune):

Le total des dépenses ordinaires s'élève à 13.334.970€ contre 12.966.113€ par rapport à la MB n°3 de 2014 (12.787.807€ par rapport au Budget initial de 2014), soit une augmentation de 2,85 % (+/-368.857€).



(*): Hors dépenses enseignants payés par la communauté française sans intervention de la commune

Dominique GRENIER
Echevin des Finances

Dépenses de personnel

Avec une part de 38%, Les dépenses de personnel occupent la part prépondérante des dépenses totales du budget (contre 39,10 % en 2013 au budget initial). En passant de 4.944.323€ à 5.039.896€, elles augmentent de 95.573€ par rapport à la MB n°3 de 2014.

Elles s'élèvent à 464,55€ (au lieu de 455,74€ en MB 3 de 2014) par habitant. Selon l'étude de BELFIUS Banque relative aux budgets 2014, les dépenses de personnel budgétisées représentent en moyenne 41,5% des dépenses totales, soit 556€ par habitant pour les communes wallonnes.

Pour 2015, nous avons une augmentation des dépenses de personnel. Cette augmentation provient de l'indexation de 1,15% de l'ensemble des salaires du personnel et des crédits qui ont été prévus au 421 pour l'engagement de deux ouvriers qualifiés (électricien/maçon) (+855000€) ainsi que l'engagement de deux PTP pour le PCS. Cette augmentation est limitée par la non-reconduction de 2CDD.

Les dépenses de fonctionnement :

Nous enregistrons une augmentation des dépenses de fonctionnement de 78.291€ (+5%) par rapport à la MB 3 de 2014. Elles s'élèvent à 1.572.873€ en 2014, soit 144,98 € par habitant (11,80% des dépenses totales du budget). Selon l'étude de BELFIUS Banque: relative aux budgets 2014, les dépenses de fonctionnement représentent en moyenne 17,2% des dépenses totales, soit 231€ par habitant pour les communes wallonnes.

Pour 2015, nous avons une augmentation de nos dépenses de fonctionnement qui provient de la mise en activité de l'unité de biométhanisation (réduction voir suppression de certains crédits aux fonctions 104 et 421, par contre création ou majoration de poste à la fonction 87906 dédiée à la biométhanisation).

Etant en positif à l'exercice propre, nous ne sommes pas obligés de respecter la recommandation de la circulaire budgétaire de se limiter à une majoration de 2% par rapport aux engagements du compte 2013 ou de 1% par rapport au budget 2014.

Les dépenses de transferts

Les dépenses de transferts constituent par ordre d'importance la 1ère catégorie de dépenses ordinaires. Elles dépassent les dépenses de personnel de plus d'1/2%

- Majoration de 62.217€ du subside octroyé à la RCA.
- En l'absence d'un projet de budget à la zone de police, application de l'indexation de 1,5% (+15.000€) sur base de la circulaire budgétaire(1.536.125€).
- Pour la zone de secours, vu l'absence d' accord sur la répartition des dotations, le crédit 2015 est basé sur celui de 2014 (465.621€).
- Majoration importante de la contribution demandée par la Fabrique St Martin motivée par des augmentations de prix de fournitures et l'indexation des contrats d'entretien, d'assurances (de 19.720€ à 27.297€.donc plus de 8.000€). (126.000€ pour les 5 FE)
- La majoration de plus de 213.000€ au CPAS s'explique par les répercussions des mesures relatives aux exclusions du chômage et donc l'augmentation des RIS (plus de 600.000€ en 3 ans).
- Le crédit pour la gestion des déchets par l'ICDI est stable (700.920€)

Malgré le maintien du niveau de la subvention à l'ICDI pour la gestion des déchets (700920€) et de l'intervention au service incendie sur base des derniers chiffres reçus, les dépenses de transferts augmentent de 300.056€ par rapport à LA mb 3 de 2014 et passent à 5.107.664€ en 2015.

Les dépenses de transferts représentent 38,30% des dépenses et s'élèvent à 470,80€ par habitant, soit un poids relatif plus élevé que la moyenne wallonne des budgets 2014 (380€ par habitant et 28,6% du total des dépenses ordinaires: Source étude Belfius Banque).

Les principaux postes concernés par cette majoration par rapport au budget de 2013 sont :

1. la hausse de 213.611,50€ dans l'intervention au CPAS (1.920.000€ au lieu de 1.706.388€, soit une hausse de 9,5%) par rapport à la MB 3 de 2014 cād une hausse de plus de 12,52%;
2. La majoration de 22.000€ pour la dotation à la zone de police (1.543.000€); (indexation de 1,5% (22.813,72€) selon la recommandation de la circulaire budgétaire).

Dominique GRENIER
Echevin des Finances

Les dépenses de dette

Les dépenses de dette, qui englobent à la fois les remboursements de capital et les charges d'intérêts, constituent par ordre d'importance la 3^{ème} catégorie de dépenses ordinaires.

Elles diminuent de 105.063€ par rapport à la MB 3 de 2014. Nous passons de 1719.599€ à 1.614.536 en 2014, soit 148,82€ par habitant (12,11% des dépenses totales. Source étude BELFIUS Banque: en moyenne sur les budgets 2014 pour les communes wallonne, Les dépenses de dette s'élèvent à 12,6% des dépenses totales et , cela représente en moyenne 169€ par habitant pour les communes wallonnes).

Cette diminution s'explique par le report de l'emprunt relatif à l'école de Roselies et du recours en 2014 à des prélèvements sur FR

Dépenses de Prélèvement

Il n'y a pas de dépenses de Prélèvement prévue en 2015 comme en 2014.

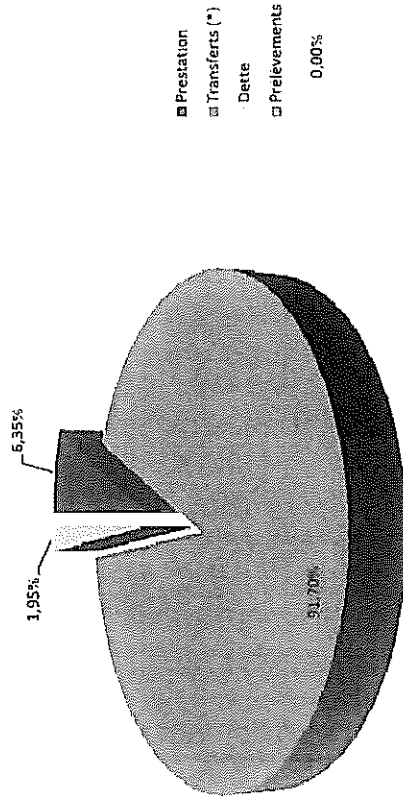
Dominique GRENIER
Echevin des Finances

Pour ce qui concerne les recettes ordinaires :

Afin d'être à même de réaliser ses différentes missions et de subvenir aux diverses dépenses qui découlent de celles-ci, la commune perçoit différents types de recettes.

Le total des recettes ordinaires passe de 12.904.520€ à 13.771.812 € en 2015 (+6,72 %) par rapport à la MB 3 de 2014. Par habitant, cette contribution s'élève en moyenne à 1.269,41€ en 2015 contre 1.189,47€ en 2014. (Selon l'étude de BELFIUS Banque relative aux budgets 2014, cela représente en moyenne 1.347€ par habitant pour les communes wallonnes).

R.O. ventilation économique 2015



(*): Hors recettes enseignants payés par la communauté française sans intervention de la commune

Dominique GRENIER
Échevin des Finances

Recettes de prestations

Les recettes de prestations augmentent de 139.224€ par rapport à la MB 3 de 2014. Elles passent de 735.456 € à 874.680 € en 2015. Elles représentent 6,35% des recettes totales du budget. Elles s'élevaient à 80,62€ par habitant (Selon l'étude de BELFIUS Banque relative aux budgets 2014, cela représente en moyenne 102€ par habitant pour les communes wallonnes).

Les principaux postes concernés par cette majoration par rapport à la MB 3 de 2014 sont ceux liés à la mise en route de l'unité de biométhanisation : vente certificat vert + digestat (+163.190€). Les autres postes de recettes de prestations subissent peu de modification.

Recettes de transferts

Au niveau global, les recettes de transferts sont en augmentation de 795.023 € par rapport à la MB 3 de 2014. Elles se chiffrent à 12.628.929 € en 2015, soit 1164€ par habitant.

Ces recettes de « transferts » représentent 91,70% des recettes totales. Elles constituent de loin la principale catégorie de recettes ordinaires. (Selon l'étude de BELFIUS Banque relative aux budgets 2014, les recettes de transferts représentent 90,3% en moyenne des recettes totales pour les communes wallonnes soit 1186€ par habitant).

- 60% provient de la fiscalité (7.454.726€ en 2015 contre 7.093.451€ en 2014 donc une augmentation de 361.275€) , constituées de 42% par les taxes additionnelles (5.324.933€ soit 490,82€ par habitant) et 17% par les taxes locales (2.129.793€ soit 196€ par habitant).

Les taxes additionnelles se répartissent comme suit :

- IPP : elles passent de 2.546.963€ en 2014 à 2.824.227€ en 2015, soit une augmentation de 277.265€¹. Cela représente 260€ par habitant (Selon l'étude de BELFIUS Banque relative aux budgets 2014, cela représente en moyenne 254€ par habitant pour les communes wallonnes).
- PRI : elles passent de 2348862€ en 2014 à 2.360.780, soit une augmentation de 11.918€. Cela représente 217€ par habitant (Selon l'étude de BELFIUS Banque relative aux budgets 2013, cela représente en moyenne 255€ par habitant pour les communes wallonnes).
- Autres additionnelles : elles restent comme en 2014 à 139926 € . Cela représente 12,9€ par habitant. (Selon l'étude de BELFIUS Banque relative aux budgets 2014, cela représente en moyenne 13€ par habitant pour les communes wallonnes).
- 27% provient du Fonds des communes. Il passe de 3.317.302 € en 2014 à 3.429.636 € en 2015, soit une augmentation de 112.335 due à l'impact de l'augmentation de l'ipp dans le calcul du fonds. Cela représente 316€ par habitant (Selon l'étude de BELFIUS Banque relative aux budgets 2013, cela représente en moyenne 323€ par habitant pour les communes wallonnes);
- 13% provient de subsides, d'aide exceptionnelle² ou de remboursements d'assurances. Cela représente 160,80€ par habitant (Selon l'étude de BELFIUS Banque relative aux budgets 2014, cela représente en moyenne 201€ par habitant pour les communes wallonnes);

Recettes de dettes

Les recettes de dettes sont en diminution (16.661€ de moins par rapport à la MB 3 de 2014). Elles passent de 284864,47€ en 2014 à 268.202€. Elles représentent 1,95% des recettes totales du budget.

Cette perte s'explique par la diminution des recettes d'intérêts sur compte (-16.000 €).

¹ La majoration découlant de la modification du taux pour l'exercice d'imposition 2014 en matière d'additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques (8,5% contre 7,5%).

² AIDE EXCEPTIONNELLE RECONSTRUCTION DES HALLS 64.627.13€

Dominique GRENIER
Echevin des Finances

Recettes de prélèvements

Il n'y a pas de recettes de Prélèvement prévue en 2015.

AU SERVICE EXTRAORDINAIRE

Le résultat global (ex 2015 + ex antérieurs) présente un boni de 1.890.929 € à l'extraordinaire avec un mali de 445.289€ à l'exercice propre. Ce mali s'explique par l'utilisation de queue d'emprunt et donc n'apparaisse pas au budget 2015 puisqu'ils ont déjà été réalisés sur des exercices précédents.

Les investissements prévus en 2015 s'élevaient à 2135200€ sans oublier des dossiers non engagés en 2014 sont également prévu en 2015 (école de roselles 1142000€, maintenance salon communal 80000, travaux cimetièrre 24000).

Sur les 2.135.200€, un montant de 681200 € sera subsidié et le solde qui représente la part assumée par la commune sera financé par un recours à l'emprunt de 982.000€ d'une part et d'autre l'utilisation de fonds de réserve pour 472.000€.

Liste des investissements inscrits à l'extraordinaire:

2015		INVEST	SUB	EMPRUNT	FDS RESERVE
1	FE ST MARTIN	35000		35000	
3	AMELIORATION RUE DU CENTRE	938000	40000	426000	472000
4	HONORAIRE RUE J WALTERS	28000		28000	
5	ESSAI VOIRIE	20000		20000	
7	REHABILITATION FEUX SIGNALISATION	16500		16500	
8	RENOVATION COMPLEXE H MORAUX	40000		40000	
9	MATERIEL PLAN VERT	11500		11500	
10	REHABILITATION ANCIENNE MENUISERIE	25000		25000	
11	MAINTENANCE ADMIN GENERALE	70000	30000	40000	
12	REFECTION VOIRIES	200000		200000	
13	REHABILITATION CHAUFFAGE CC	120000	80000	40000	
14	RENOVATION ENERGETIQUE SALON COMMUNAL	200200	120200	80000	
15	HONORAIRE ETUDE SAR SOUDIERE	70000	70000	0	
16	2 CAMERAS MOBILES	20000		20000	
17	EGOUTTAGES EXCLUSIFS DIVERSES VOIRIES	341000	341000	0	
	TOTAL	2135200	681200	982000	472000

EN CONCLUSION

Ce budget 2015 présente un boni à l'exercice propre de 430.000€. Nous obtenons un boni cumulé de 1.670.000€.

Suite aux effets de la crise financière et économique de 2008-2009, ainsi qu'aux répercussions de la crise de la dette souveraine et aux conséquences des mesures d'assainissement des finances publiques au niveau régional et national, nous subissons depuis 2011 les conséquences de 3 événements indépendants de notre gestion budgétaire communale. Ces événements se répercutent négativement et durablement sur nos finances communales.

Il s'agit premièrement de la nouvelle méthode de calcul liée à la non-perception des compensations "Plan Marshall" de la taxe sur la force motrice décidée par la Région Wallonne. Elle pèse lourdement sur le budget (perte de recettes de 280.000€);

Deuxièmement, le retour à la norme KUL pour la fixation des dotations communales à la zone de police entraîne une augmentation des dépenses de 171.000€.

Troisièmement, la suppression totale des dividendes des parts A et B du Holding communal (perte de recettes de 30.000€).

En 2014, nous sommes également confronté à la diminution des dividendes des participations dans les intercommunales (pour le gaz, électricité -100.000€³ ; Brutélé -21.000€)

Pour combler ce manque à gagner, nous avons pris en 2014, dans le cadre de notre **optique à long terme de gestion budgétaire saine en bon père de famille**, un ensemble de mesures en vue d'arriver à une situation budgétaire équilibrée en 2015. Tout d'abord, des **mesures relatives à la gestion de l'administration communale** et ensuite des mesures relatives à **la perception des recettes**.

Au niveau de l'administration communale, nous avons procédé à une **gestion optimale des coûts** par la révision et l'**adaptation** des activités « peu rentables » c'est-à-dire celles dont les dépenses dépassent les recettes qu'elles engendrent en réalisant des partenariats publics ou privés.

³ Évolution à la baisse du taux OLO 10 ans intervenant dans le calcul sur la rémunération des capitaux investis par les associés des GRD - calcul approuvé par la CREG

Dominique GRENIER
Echevin des Finances

Nous avons également optimisé le fonctionnement des services communaux en opérant des glissements internes de personnel en vue d'optimiser l'efficacité et la qualité des services rendus au citoyen. Indépendamment de la révision de l'organisation de certaines activités, **l'ensemble des services communaux a donc été maintenu et renforcé.**

Pour la perception des recettes, sans créer de nouvelles redevances, nous avons **adapté le prix de certaines redevances** en fonction de l'augmentation du coût de revient de la prestation de service qu'elles couvrent. Leurs coûts n'avaient en effet pas été revu depuis la dernière législature, donc depuis plus de 6 ans et ne reflétaient donc plus les contraintes économiques actuelles.

Nous avons **augmenté les rentrées fiscales** par une **hausse de 1% du taux à l'IPP (7,5% à 8,5%)**.

Ces mesures nous permettent d'atteindre l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2015, même mieux d'avoir un boni de plus ou moins 430.000€.
Cela permet donc de **pérenniser la qualité des services publics** actuellement offerts à nos concitoyens

En 2015, nous allons devoir faire face à la problématique du CPAS face à l'exclusion de certains chômeurs (RIS) au niveau fédéral ainsi qu'à la réforme des services incendies. Ne sachant pas de quelles manières, ces directives imposées par les autorités fédérales et régionales évolueront, nous avons décidé de continuer pour l'instant les mesures prises en 2014.

Suivant leur évolution en 2015, nous pourrions envisager d'adapter certaines mesures relatives à **la perception des recettes**.

